**     **

**Rapport sur la réunion conjointe des conseils d’administration
du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l’UNICEF, d’ONU‑Femmes et du PAM
tenue le 29 mai 2020**

**La réforme du système des Nations Unies pour le développement sur fond de pandémie de COVID‑19**

Le Président du Conseil d’administration de l’Entité des Nations Unies pour l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes (ONU‑Femmes) a ouvert la réunion conjointe virtuelle des conseils d’administration du 29 mai 2020. Il a souhaité la bienvenue aux autres présidents des conseils; à l’oratrice invitée, la Vice-Secrétaire générale de l’Organisation des Nations Unies (ONU); aux membres et observateurs des conseils d’administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)/Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)/Bureau des Nations Unies pour les services d’appui aux projets (UNOPS), du Fonds des Nations Unies pour l’enfance (UNICEF), d’ONU‑Femmes et du Programme alimentaire mondial (PAM); et aux autres responsables et représentants des six entités des Nations Unies participantes. Il a noté que le moment était décisif pour le système des Nations Unies pour le développement. En pleine pandémie mondiale de COVID‑19, on attendrait de l’ONU qu’elle donne tout son potentiel – avec une coordination effective et efficiente, sans chevauchements d’activités entre entités. Soulignant qu’il était nécessaire de se concentrer sur les groupes déjà marginalisés, le Président du Conseil d’administration d’ONU-Femmes a prévenu que la pandémie aurait probablement aussi des répercussions sur les finances publiques de tous les pays et que l’orientation imprimée aux réformes de l’ONU n’en serait que plus déterminante.

Dans sa déclaration liminaire, la Vice-Secrétaire générale a remercié les conseils d’administration d’avoir montré la voie et les collègues, en particulier au niveau national, d’être résolus à faire aboutir la transformation du système des Nations Unies. Elle a évoqué le débat du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles, récemment conclu, ajoutant que la réunion conjointe des conseils d’administration était l’occasion de faire en sorte que les orientations définies pour le système par les États membres soient effectivement adoptées par chaque organe directeur. Elle a indiqué que l’une des principales caractéristiques du processus de réforme de l’ONU consistait à associer l’ensemble des organes directeurs, appelés à exercer leur autorité collectivement et dans un souci d’unité, ajoutant que ce principe demeurerait la clé du succès, non seulement sur la voie du relèvement après la crise de la COVID‑19, mais aussi tout au long de la décennie d’action pour la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

Exprimant son appréciation à l’ensemble des chefs de secrétariat présents pour leur travail considérable, la Vice-Secrétaire générale a mentionné que tous les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable avaient redoublé d’efforts pour créer de nouveaux mécanismes, ainsi que pour guider et appuyer une nouvelle génération d’équipes de pays des Nations Unies. Le Groupe avait ainsi joué un rôle moteur aux fins du réalignement des politiques et outils internes sur les nouvelles structures et les différents niveaux de responsabilité, et il contribuait financièrement au système des coordonnateurs résidents.

Tout en prenant acte des nouveaux enjeux associés à la pandémie de COVID‑19, la Vice-Secrétaire générale a souligné que le système des Nations Unies n’avait d’autre choix que de continuer à fonctionner à plein régime. Elle a invité les participants à faire de la réunion conjointe un accélérateur des réformes, appelant l’attention sur cinq domaines spécifiques dans lesquels le rôle de chef de file de certains organismes et l’autorité de leurs organes directeurs respectifs seraient cruciaux: 1) *Consolidation du plan‑cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable* – il fallait encore le perfectionner pour qu’il devienne le principal instrument de planification à la disposition des équipes de pays des Nations Unies; 2) *Normalisation des modalités de communication des résultats et harmonisation des indicateurs utilisés dans toutes les entités* – il était indispensable de faire fond sur les travaux déjà accomplis, sans nécessairement en passer par la création d’indicateurs supplémentaires; 3) *Nécessité d’ancrer le nouveau système des coordonnateurs résidents dans une structure solide et viable* – notamment au moyen d’une base de financement durable pour la fonction de coordination, particulièrement cruciale. La Vice-Secrétaire générale a remercié les États membres pour leurs contributions, mais aussi pour avoir rendu possible la contribution au partage des coûts de chacune des entités dont le conseil d’administration était représenté à la réunion conjointe. Elle a prié instamment tous les États membres qui ne l’avaient pas encore fait d’envisager de contribuer au fonds d’affectation spéciale à des fins déterminées du système des coordonnateurs résidents; 4) *Mise en service du cadre de gestion et de responsabilité* – certes, des progrès avaient été accomplis, mais certaines dispositions devaient encore être prises, notamment en vue de l’intensification de la coordination de la collecte de fonds sur le terrain; 5) *Concrétisation des engagements mutuels pris au titre du Pacte de financement* – après un bon départ, puisque la majorité des indicateurs étaient initialement dans le vert, la Vice‑Secrétaire générale avait constaté avec préoccupation une diminution régulière de la part de leur budget de base que les entités participant au système des Nations Unies pour le développement consacraient à cette cause, tendance qui était susceptible d’avoir de profondes répercussions sur la qualité de l’appui fourni à la réalisation du Programme 2030. La Vice-Secrétaire générale a assuré les participants de la volonté résolue du système des Nations Unies d’œuvrer avec les organes directeurs à la recherche et à la mise au point de solutions.

Soulignant l’importance primordiale du respect de l’égalité des sexes dans le contexte de la pandémie de COVID‑19, la Directrice exécutive d’ONU-Femmes a cité des exemples d’interventions coordonnées menées aux niveaux mondial, régional et national qui facilitaient la détermination de pratiques optimales en la matière. Elle a par exemple évoqué le partenariat noué entre ONU-Femmes, le PNUD et les équipes de pays des Nations Unies aux fins de la réalisation d’évaluations rapides de l’impact socioéconomique de la COVID‑19 dans plus de 30 pays, répartis dans le monde entier. Avec les entités apparentées, ONU-Femmes s’était jointe à l’équipe spéciale établie au niveau des sous-secrétaires généraux avec pour mission de mettre au point le cadre de riposte socioéconomique face à la COVID‑19; les travaux de l’équipe spéciale avaient fait apparaître que l’inégalité entre les sexes était généralisée. Notant que les actes de violence fondée sur le genre se multipliaient depuis le début de la pandémie de COVID‑19, la Directrice exécutive a indiqué que l’initiative Spotlight de l’Union européenne et de l’ONU, dont le FNUAP, le PNUD et ONU-Femmes étaient les entités chefs de file, avait recensé un certain nombre de moyens d’utiliser les ressources existantes pour faire face à cette flambée. Elle a souligné combien il était important d’appuyer les prestataires de services actifs en première ligne contre la violence fondée sur le genre et de mettre au point des outils technologiques novateurs, qui permettent d’intervenir sans délai pour répondre aux besoins des personnes ayant survécu à de tels actes et en quête de sécurité et d’appui. Elle a prié instamment les pays qui ne l’avaient pas encore fait de considérer les services axés sur la violence domestique comme essentiels.

La Directrice exécutive d’ONU-Femmes a dit qu’elle continuerait de collaborer à la "reconstruction en mieux" – expression englobant selon elle "l’autonomisation économique des femmes, l’agriculture adaptée aux aléas climatiques, la lutte contre le racisme et l’homophobie et le souci de remédier aux déficiences infrastructurelles (…), l’égalité des sexes devant être au cœur de notre réponse collective".

La Directrice générale de l’UNICEF a mentionné que, dès le début de la pandémie de COVID‑19, l’ensemble des entités représentées à la réunion conjointe avaient apporté leur appui aux enfants et aux familles, en tirant parti de certaines initiatives communes entreprises au cours de l’année écoulée dans le but de réduire les coûts et d’économiser le temps du personnel tout en réalisant des gains d’efficacité. Elle a pris pour exemple l’action menée par l’UNICEF et le PAM pour simplifier et coordonner les achats, l’acheminement et la distribution de produits alimentaires destinés à prévenir et à traiter la malnutrition. Ces activités menées en commun pouvaient permettre d’économiser jusqu’à 30 pour cent des coûts de formation aux soins de santé et jusqu’à 12,5 millions de dollars É.‑U. (soit 10 pour cent) sur les coûts d’achat à moyen terme. Des efforts conjoints étaient déployés pour transposer à plus grande échelle l’intervention immédiate, mais les besoins à long terme des communautés n’étaient pas pour autant négligés. La Directrice générale a souligné qu’il était important de disposer de ressources financières souples et qu’il fallait accorder la priorité aux investissements pour l’avenir, citant des domaines tels que l’accès à Internet pour chaque établissement scolaire et chaque communauté, la santé mentale, l’élimination de la violence, l’éducation des filles et l’approvisionnement en eau pour tous. La Directrice générale a cité l’action menée par son organisation avec les entités partenaires sous l’égide du Fonds commun pour la réalisation des ODD et du Fonds d’affectation spéciale pluripartenaires sur la COVID‑19 constitué à l’initiative du Secrétaire général. La possibilité était ainsi offerte de renforcer les systèmes, notamment les systèmes de protection sociale, ce qui était prometteur pour l’avenir.

La Directrice exécutive de l’UNOPS a appelé l’attention sur le caractère unique du modèle de fonctionnement du Bureau, qui permettait de répondre rapidement et efficacement aux demandes des gouvernements, des institutions financières internationales, des partenaires privés et des organismes apparentés du système des Nations Unies. Elle a évoqué l’étroite coordination entre les entités des Nations Unies au niveau national, ainsi que les partenariats existants ou en développement avec des institutions financières internationales, qui appuyaient les gouvernements dans le cadre de l’action menée face à la COVID‑19, articulée sur l’aide à la préparation, l’adoption des mesures voulues et le relèvement. En partenariat avec des institutions financières internationales, l’UNOPS prêtait ainsi assistance aux gouvernements aux fins de l’établissement ou du renforcement de leurs systèmes nationaux de protection sociale, au bénéfice des plus vulnérables. L’initiative d’investissements de l’UNOPS dans le domaine des infrastructures durables facilitait la mobilisation de fonds privés dans les pays où l’UNOPS était présent et garantissait que leur utilisation avait un impact social, environnemental et économique positif. Un autre domaine de travail mis en lumière était le renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises en vue de favoriser leur accès aux marchés mondiaux, la consolidation du secteur privé étant la clé du relèvement économique, de la stabilité sociale et de la résilience des communautés.

La Directrice exécutive du FNUAP a rappelé que les populations vulnérables et marginalisées étaient les plus durement frappées par la pandémie de COVID‑19 et que l’organisation devait donc honorer son engagement de "ne laisser personne de côté". Le FNUAP estimait que la pandémie pourrait se traduire par plusieurs millions de cas de violence fondée sur le genre, de mariage d’enfants, de mutilations génitales féminines et de grossesses non désirées supplémentaires. La Directrice exécutive a souligné que l’accès universel à la santé sexuelle et procréative et le respect des droits en matière de procréation pouvaient donc sauver des vies. Elle a assuré que l’intervention menée à l’échelle mondiale par le FNUAP face à la COVID‑19 était pleinement conforme à la triple vocation de l’ONU et aux priorités du Programme 2030. Citant un certain nombre d’exemples nationaux de collaboration, elle a mentionné que le FNUAP orchestrait, avec l’Organisation mondiale de la Santé (OMS), l’élaboration des mesures à prévoir au titre de la santé dans le cadre de la riposte socioéconomique de l’ONU. Avec les partenaires compétents et le Cabinet du Secrétaire général, le FNUAP s’employait à rendre compte des incidences de la COVID‑19 sur la problématique hommes-femmes, les droits de l’homme, les enfants et les personnes âgées. Comme l’avaient évoqué les autres chefs de secrétariat avant elle, les équipes de pays des Nations Unies redéfinissaient − sous l’autorité des coordonnateurs résidents et des coordonnateurs de l’action humanitaire − les objectifs des activités à mener pour répondre rapidement aux demandes d’assistance liées à la pandémie. De son côté, le FNUAP participait à des évaluations d’impact socioéconomique rapides, œuvrant de concert avec ses partenaires de telle sorte que les systèmes de surveillance et d’intervention incluent des données sanitaires désagrégées; avec l’UNICEF et l’OMS, le FNUAP mobilisait des ressources pour renforcer la résilience du système de santé afin d’atténuer les effets de la pandémie de COVID‑19; en outre, il continuait à coordonner l’action menée conjointement en matière de prévention et de traitement de la violence fondée sur le genre dans le cadre des crises humanitaires, partout dans le monde.

Dans ses observations, l’Administrateur du PNUD a mentionné que la flexibilité, la rapidité, l’adaptabilité et une approche en réseau avaient redéfini la manière dont les dirigeants guidaient l’assistance apportée aux pays par leurs entités respectives face à la pandémie de COVID‑19, qui avait débuté comme une crise sanitaire et s’était rapidement transformée en une crise à la fois sociale, économique et politique. S’agissant de la réforme du système des Nations Unies, il était encourageant de constater que les entités des Nations Unies agissaient à l’unisson et intervenaient, en particulier au niveau national, avec beaucoup de souplesse. L’Administrateur a noté que dans les pays ayant fait l’objet de bilans communs avec de bons résultats, le système des Nations Unies était mieux préparé et plus immédiatement disponible, deux indicateurs d’une importance cruciale. Clairement, les responsabilités s’exerçaient, dans un souci de transparence. Comme l’avaient souligné le Secrétaire général et la Vice-Secrétaire générale, c’est aux coordonnateurs résidents qu’incombait la responsabilité d’harmoniser au niveau national les interventions menées par l’ensemble du système en réponse à la pandémie de COVID‑19. S’agissant du rôle spécifique du PNUD (l’accent étant mis tant sur les équipes de pays des Nations Unies résidentes que sur les équipes non résidentes), celui-ci avait pris dès la fin de janvier 2020 des dispositions pour réorienter ses moyens. On avait pris en compte les priorités et les besoins immédiats, qu’on avait intégrés à l’approche globale du système des Nations Unies pour que soient menées des interventions sanitaires, humanitaires et socioéconomiques qui puissent servir d’exemples pour l’ensemble des entités dans le cadre de l’action qu’elles menaient en collaboration. L’Administrateur est ensuite revenu sur la révélation alarmante de la dernière évaluation en date menée par le Bureau du Rapport sur le développement humain du PNUD, à savoir que la pandémie de COVID‑19 aurait probablement des répercussions de grande portée sur le développement humain, et ce dans le monde entier. Il avait été conclu que, pour la première fois depuis trente ans, l’indice de développement humain accuserait un retour en arrière. Soulignant les risques spécifiques qui pesaient sur la durabilité des sociétés, l’Administrateur a estimé qu’il incombait au système des Nations Unies dans son ensemble d’œuvrer de concert avec pour objectif non seulement d’aider les pays à gérer la crise, mais aussi d’exploiter la possibilité offerte de tirer profit d’investissements dans le type d’économies et de sociétés que les pays appelaient de leurs vœux, tout en ouvrant la voie au développement durable.

La Sous-Directrice exécutive du PAM, au nom du Directeur exécutif, a dit craindre que les retombées socioéconomiques de la pandémie soient encore plus dévastatrices que celle‑ci. Selon plusieurs estimations, le nombre de personnes en situation de faim aiguë allait probablement doubler cette année en raison de la COVID‑19, pour s’établir à 260 millions. La Sous-Directrice exécutive a mis en relief les points communs entre les systèmes axés sur la santé, la société humaine et le développement, tout en évoquant l’accent mis par le PAM sur les domaines clés, comme la logistique et la chaîne d’approvisionnement. S’agissant des restrictions de circulation imposées à l’échelle mondiale en conséquence de la pandémie, elle a indiqué que, dans cette situation, le rôle du PAM consistait à fournir des services logistiques dans le cadre des interventions menées pour faire face à la pandémie – acheminer du matériel, des marchandises et de la main-d’œuvre en première ligne. Elle a estimé qu’il était essentiel que les organismes des Nations Unies agissent collectivement pour lutter contre la faim et parer à ses incidences socioéconomiques.

Avec l’UNICEF, le PAM contribuait à l’élaboration du cadre socioéconomique sur la protection sociale et les services de base institué à l’initiative du Secrétaire général pour répondre à des besoins croissants et nouveaux dans le domaine de la nutrition et renforcer la résilience face à la COVID‑19. La Sous-Directrice exécutive du PAM a appelé l’attention sur le nombre d’enfants privés de repas scolaires en conséquence de la pandémie − supérieur à 300 millions − ainsi que sur la nécessité de continuer à faciliter le fonctionnement des filets de sécurité de type monétaire. Elle a souligné que les systèmes alimentaires pouvaient jouer un rôle important en empêchant la pandémie de se transformer en famine catastrophique. Il fallait mobiliser et appuyer les petits exploitants agricoles pour qu’ils remettent en état leurs outils de production et préservent leurs opérations – domaines de travail qui exigeaient des partenariats très solides à l’échelle du système des Nations Unies. La Sous-Directrice exécutive a conclu que les interventions nationales étaient essentielles pour lutter contre la COVID‑19 et faciliter le relèvement, ajoutant qu’il incombait aux organismes des Nations Unies d’apporter leur appui aux pays dans cette optique et d’associer à ce processus un apprentissage en temps réel.

La Présidente du Conseil d’administration de l’UNICEF a noté que la situation d’urgence avait montré qu’il était possible d’accomplir beaucoup grâce à une collaboration interorganisations plus étroite, en tirant parti des atouts collectifs de l’ensemble des éléments constitutifs du système. L’intervention menée face à la pandémie pourrait se traduire par un regain de détermination à réformer le système des Nations Unies et par la formation de partenariats novateurs, ce qu’avaient mis en relief les chefs de secrétariat. La Présidente a appelé l’attention sur l’impact de la pandémie sur les enfants, leur famille et les personnes qui prennent soin d’eux, rendus souvent plus vulnérables aux atteintes et à l’exploitation, comme la traite ou la cybercriminalité, s’agissant en particulier des filles, des migrants et des enfants défavorisés. Comme l’avait fait avant elle la Directrice générale de l’UNICEF, la Présidente a demandé que la priorité soit accordée aux investissements dans tous les secteurs cruciaux pour que les sociétés soient soudées, ce qui éviterait une crise à l’échelle d’une génération; elle a noté que cette période mettrait à l’épreuve l’efficacité du processus de réforme en cours, et qu’il faudrait en particulier apporter un appui aux pays et aux populations les plus vulnérables. Elle a souligné qu’il était nécessaire que l’action du système des Nations Unies vienne compléter celle des gouvernements face à la pandémie de COVID‑19 et appuyer le relèvement socioéconomique des pays. Elle s’est félicitée que les mesures prises par les divers organismes face à la pandémie, à mi-parcours de leurs plans stratégiques respectifs, éclairent la mise au point de la programmation pour le reste de la période d’exécution prévue, dans le souci de la préservation des acquis enregistrés sur la voie de l’accomplissement des ODD. Elle a renouvelé son appel à un financement flexible pour que le système des Nations Unies puisse agir rapidement et de façon novatrice, dans le respect des besoins actuels face à la pandémie, mais aussi dans le souci de ne pas compromettre l’exécution en cours de programmes essentiels.

Le Président du Conseil d’administration du PAM s’est félicité que le système des Nations Unies redouble d’efforts pour travailler conjointement compte tenu de l’ampleur de la pandémie. Évoquant la poursuite de l’appui intégré du système des Nations Unies, il a mis en relief trois axes principaux, à commencer par l’analyse. Il s’est attardé sur le cadre des Nations Unies pour une riposte socioéconomique immédiate face à la COVID‑19. Il s’agissait selon lui d’une approche globale bienvenue et il s’est réjoui que l’accent soit mis tout particulièrement sur la sécurité alimentaire, sur les risques que la COVID‑19 faisait peser sur les systèmes alimentaires, ainsi que sur le droit à l’alimentation – notant qu’il s’agirait d’un outil important parmi d’autres pour guider les délibérations du Groupe d’amis informel des organismes ayant leur siège à Rome pour le Sommet mondial sur les systèmes alimentaires de 2021, en amont du Sommet. Il a toutefois noté que le cadre était dépourvu de liens et de complémentarités conceptuels clairs avec les autres composantes de l’action menée par le système des Nations Unies au titre de la COVID‑19, en particulier pour ce qui était des interventions axées sur la crise humanitaire. En deuxième lieu, s’agissant des mécanismes de coordination interorganisations, il a proposé de les rationaliser plus avant dans les divers sièges et régions, mais aussi d’éliminer la compartimentation, au profit d’une approche encore plus intégrée – grâce au resserrement des liens avec le Bureau de la coordination des activités de développement (BCAD) et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA). En troisième lieu, s’agissant des partenariats, le Président a suggéré qu’il serait nécessaire de regarder au‑delà du système des Nations Unies et du système des Nations Unies pour le développement, en sollicitant systématiquement, par exemple, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international dans le cadre d’une coordination interorganisations plus étroite menée par le BCAD et OCHA.

Le Président du Conseil d’administration du PNUD/FNUAP/UNOPS a déclaré que les problèmes soulevés par la COVID‑19 offraient l’occasion d’examiner jusqu’à quel point la réforme fonctionnait et, de manière très pragmatique, de s’interroger sur la façon d’évaluer les progrès et les succès enregistrés à ce titre, notamment au niveau du nouveau système des coordonnateurs résidents. Dans la région de l’Amérique latine et des Caraïbes, on avait pris la mesure de l’utilité de la réforme et déterminé quelles améliorations y apporter et comment renforcer la collaboration. Le Président du Conseil d’administration du PNUD/FNUAP/UNOPS est convenu avec le Président du Conseil d’administration du PAM des avantages que présenterait l’élargissement de la collaboration, qui selon lui ne devrait pas cesser une fois la pandémie surmontée, mais plutôt être renforcée jusqu’à ce que le système des Nations Unies et ses partenaires aient les moyens de faire face à des crises de toute nature. Évoquant la nécessité de refondre les arrangements structurels existants, il a estimé que le moment était venu de déterminer si le système des Nations Unies était aujourd’hui en mesure de se mobiliser avec la rapidité voulue. À cet égard, il a noté que des améliorations étaient encore possible en réponse aux crises sanitaires, s’agissant notamment des modalités d’acheminement de l’aide des Nations Unies aux populations touchées, comme dans certaines parties de la région de l’Amérique latine et des Caraïbes, qui attendaient encore des fournitures médicales ô combien indispensables. Il fallait remanier et repenser les systèmes existants, mais aussi en construire de nouveaux, plus appropriés – il convenait de réexaminer les pratiques actuelles, de procéder aux analyses idoines et d’évaluer les opérations menées par les divers organismes.

Les représentants des États membres ont remercié la Vice-Secrétaire générale, les chefs de secrétariat, les membres des conseils d’administration et l’ensemble du personnel des Nations Unies pour leur mobilisation collective et les informations actualisées qu’ils avaient fournies au sujet de leurs activités respectives, qui se poursuivaient sans interruption au fil de la crise en cours, sans précédent. Les représentants ont adressé des remerciements particuliers à ceux qui œuvraient en première ligne face à la pandémie.

Les délégations sont convenues qu’il fallait mettre l’accent sur les investissements à long terme et sur le relèvement. Il était plus important que jamais d’agir conjointement pour relever les défis multidimensionnels et complexes associés à la pandémie de COVID‑19. Il a été noté que la crise jetait une lumière crue sur les inadéquations et les lacunes structurelles, mais qu’elle était aussi l’occasion de tirer des enseignements et d’en faire usage; les membres des conseils d’administration pourraient ainsi agir dans une optique plus stratégique.

Certains intervenants ont renouvelé leur soutien aux fonds et programmes des Nations Unies, actifs face à la pandémie. Ils ont estimé que les chefs de secrétariat avaient clairement démontré que, grâce à la mise en œuvre du programme de réforme conjoint, les organismes des Nations Unies étaient désormais mieux à même de prêter assistance aux États membres dans le cadre des interventions menées sur le plan national pour juguler les incidences complexes de la pandémie, avec davantage de cohésion et dans un souci accru de collaboration, de coordination et d’efficacité. Les efforts déployés avaient sans nul doute déjà eu pour conséquence de sauver des millions de vies, en particulier dans les pays aux prises avec des crises humanitaires préexistantes et des difficultés liées au développement, qui les exposaient de toute évidence au risque de ne pas atteindre les ODD.

Il a été noté que le partenariat devait être considéré comme un principe de fonctionnement systématique pour la mise en œuvre du cadre des Nations Unies pour une riposte socioéconomique immédiate face à la COVID‑19, qu’il s’agisse d’activités d’analyse ou de planification, et que ce principe devait également s’appliquer à la manière dont le système des Nations Unies pour le développement mettait en œuvre ses interventions. Les représentants des États membres se sont félicités que l’action menée exploite les avantages relatifs des organismes/fonds/programmes/entités et mobilise la société civile, les gouvernements hôtes, la coopération Sud-Sud, le secteur privé et les institutions financières internationales. Il a été estimé qu’il était encore possible de renforcer la collaboration entre les institutions financières internationales et les organismes, fonds et programmes, et il fallait parvenir à un consensus global avec les institutions financières internationales, avec pour objectif l’accroissement des ressources mobilisées pour l’allégement de la dette des pays émergents et la contribution à leur développement.

Il a également été rappelé que l’évaluation de l’incidence de la pandémie sur le développement humain n’incitait pas à l’optimisme: en effet, il faudrait mobiliser des ressources d’un montant considérable pour y faire face. Il a été conseillé de puiser dans les finances privées et d’exploiter les capacités de tous les acteurs disponibles aux niveaux mondial et local, afin que l’action à mener le soit à l’échelle requise. Des commentaires en retour ont été sollicités de la part des chefs de secrétariat quant à la manière dont les États membres pourraient renforcer l’appui à l’intégration de la programmation, au choix des politiques et à la mobilisation coordonnée des ressources− tant au niveau des conseils d’administration qu’à l’occasion de l’examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies prévu à l’automne de 2020 − en maintenant l’accent sur les partenariats, les plus vulnérables, la génération à venir et l’effort collectif, pour reconstruire en mieux afin de rendre les communautés plus inclusives et d’améliorer leur résilience, leur durabilité et l’état de santé de leurs populations respectives. Une délégation a rappelé que l’égalité des sexes était une condition indispensable du renforcement de la résilience des sociétés, louant à cet égard l’engagement actif d’ONU-Femmes en faveur de l’atténuation de l’impact de la COVID‑19 sur les femmes et les filles, et plus précisément les efforts déployés par l’Entité pour lutter contre la violence fondée sur le genre et collecter des données ventilées par sexe, portant sur d’autres thématiques. Il a été souligné que la Commission de la condition de la femme était le premier organe intergouvernemental à subir les répercussions de la pandémie de COVID‑19 et qu’elle avait dû réduire son programme d’activité. Il était donc important de rappeler combien il était urgent d’accélérer la mise en œuvre intégrale de la Déclaration et du Programme d’action de Beijing et de donner effet aux récents engagements pris dans la Déclaration politique adoptée le 9 mars 2020 − journée qui avait marqué le vingt-cinquième anniversaire de la tenue de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

Dans une déclaration conjointe, les membres du Groupe des États d’Afrique siégeant au Conseil d’administration de l’UNICEF ont mis en relief les répercussions concrètes et disproportionnées de la pandémie sur les enfants: non seulement plusieurs centaines de millions d’entre eux ne pouvaient plus se rendre à l’école et des menaces pesaient sur leur sûreté et leur bien‑être, mais les revenus des familles risquaient d’être fortement entamés, voire réduits à néant – situation dont les enfants essuient souvent les conséquences. Les États membres ont eu cette mise en garde: si les répercussions de la COVID‑19 sur les enfants n’étaient pas immédiatement prises en charge, l’action menée sur le plan mondial et les résultats positifs enregistrés depuis l’adoption de la Convention relative aux droits de l’enfant pourraient être sérieusement remis en question. Ils ont appelé à redoubler d’efforts collectifs en faveur des enfants, non seulement pour assurer leur survie mais aussi pour leur permettre de s’épanouir pleinement. Il a été ajouté que davantage de ressources financières et humaines devraient être mobilisées, sachant que l’on était entré dans la dernière décennie d’action en faveur de la réalisation des ODD.

La délégation de l’Union européenne (UE), comptant parmi les donateurs, a décrit les diverses répercussions de la pandémie sur les sociétés partout dans le monde, qui remettaient en cause les progrès chèrement acquis sur la voie de l’accomplissement des ODD. Elle a loué le sens de l’autorité du Secrétaire général tout au long de la période marquée par la pandémie. Elle a constaté que les efforts déployés par l’UE étaient en phase avec l’appel lancé par le Secrétaire général pour "Mieux se relever", aux fins de l’édification de sociétés plus durables, inclusives et équitables. L’impression d’ensemble qui se dégageait des exposés présentés antérieurement était que la COVID‑19, qui représentait certes une menace considérable pour les objectifs communs de la communauté internationale, pouvait aussi servir d’accélérateur en rapprochant les organismes et les équipes de pays des Nations Unies et en favorisant une coopération accrue. La délégation de l’UE a souligné qu’il était nécessaire de préserver cette dynamique pour que le système des Nations Unies pour le développement, une fois réformé, sorte renforcé de la crise en cours. Elle a formulé le souhait d’intensifier sa coopération avec le système des Nations Unies à tous les niveaux, notamment avec les coordonnateurs résidents et les équipes de pays sur le terrain. Mettant en relief certaines activités de premier plan, la délégation a évoqué l’intervention mondiale menée par l’"Équipe Europe" face à la COVID‑19 avec un budget de 23 milliards d’euros, qui aidait les pays partenaires à faire face aux besoins les plus pressants. Il était nécessaire de veiller à ce que les femmes participent activement aux interventions axées sur la COVID‑19, ainsi qu’au relèvement à long terme, afin d’empêcher que les acquis engrangés en matière d’égalité des sexes soient remis en cause par la crise. Il serait donc d’une importance cruciale d’accroître la cohésion de l’action menée par le système des Nations Unies, dans une optique transversale gage d’avancées simultanées aux titres de l’action humanitaire, du développement et de la paix, afin qu’il soit possible de gérer les multiples situations de fragilité ou de détresse humanitaire qui avaient été encore exacerbées par la pandémie.

Prenant acte du soutien actif et précieux des organismes des Nations Unies au niveau national, les délégations ont évoqué l’action qu’elles avaient elles‑mêmes déployée pour prévenir et atténuer la propagation du virus de la COVID‑19. L’une d’entre elles a cité la mise en œuvre de politiques d’immigration et d’autres activités connexes, venues s’ajouter à la collecte de données depuis le début de la pandémie, assurant que ces données seraient communiquées en continu à la communauté internationale. Un autre orateur a mentionné les efforts de sa délégation pour prendre toutes les mesures possibles afin de stimuler la croissance économique, en investissant une part du PIB national dans cette entreprise. Les autorités nationales admettaient qu’il était important d’agir sans délai, en s’inspirant des pratiques optimales observées partout dans le monde. Il a été rappelé aux participants qu’il ne fallait ménager aucun effort pour faire en sorte que, même en cette période de crise profonde, d’autres domaines de coopération, comme l’éducation, la génération de revenus, les inégalités et, plus important encore, le changement climatique, ne soient pas négligés.

Il a été rappelé que les coordonnateurs résidents avaient un rôle clé à jouer, puisque leur incombait la responsabilité de rendre solide et cohérent l’appui fourni par le système des Nations Unies au niveau national et qu’il leur fallait aussi obtenir que les organismes ne soient pas en concurrence pour des ressources limitées. Il était également important d’assurer la complémentarité entre diverses filières de financement en réponse à la COVID‑19, tout en continuant d’inciter les partenaires du secteur privé à participer et d’encourager la collaboration et la cohésion interorganisations. Les chefs de secrétariat ont également appelé les délégations à relever le défi suivant: une fois la pandémie surmontée, il faudrait que la nouvelle normalité représente un progrès et que l’on se concentre sur l’appui aux jeunes.

Dans ses observations finales, le Président du Conseil d’administration d’ONU-Femmes a insisté sur le fait que la crise que le monde traversait était sans précédent et a rappelé combien il était important de donner une ampleur mondiale aux interventions collectives des organismes des Nations Unies, "unis dans l’action", mais pas seuls. Il était vraiment nécessaire de faire preuve de solidarité, notamment pour que la réforme du système des Nations Unies pour le développement soit mise en œuvre avec succès. L’orateur a exprimé sa reconnaissance à la Vice-Secrétaire générale, aux entités des Nations Unies et aux États membres pour leurs échanges et contributions précieuses, et remercié le Secrétariat du Conseil d’administration d’avoir organisé la réunion conjointe virtuelle, qui s’était déroulée sans encombre.